

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

■ Rapport du délégataire de service public – Exercice 2010 – Activité du Marché d'Intérêt National déléguée à la société SOMIMAR, site des ARNAVAUX

Le Marché d'Intérêt National de Marseille, est aujourd'hui constitué de deux sites distincts gérés par la SOMIMAR :

- Les Arnavaux, site dédié au marché des fruits et légumes géré, par convention de concession n° 73/53 en date du 18/12/1972.

Par avenant n° 6, à ladite convention, la durée de la mission a été prorogée jusqu'au 4 avril 2037.

- Saumaty, site dédié au marché des produits de la mer géré, par convention d'affermage n° 99/086 en date du 05/02/1999 pour une durée allant jusqu'au 15 février 2012.

La SOMIMAR est une société d'économie mixte pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National de Marseille constitué le 22 juillet 1963 dont la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole détient la majorité du capital (54%).

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations données ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif des principaux indicateurs portant sur le service du Marché d'Intérêt National pour le site des ARNAVAUX.

1 - Compte rendu technique :

Le principal fait marquant de l'exercice est le début des études de restructuration du site, dont la Communauté Urbaine est le Maître d'Ouvrage.

De nouvelles caméras ont été mises en place par la SOMIMAR en vue d'améliorer la sécurité sur le marché.

Il est à signaler que l'association ANDES s'est installée sur le MIN. Il s'agit d'une association nationale qui a pour mission de récupérer les produits en fin de parcours de commercialisation afin de les trier et en faire bénéficier les associations locales intervenant dans l'aide alimentaire.

● Evolution des investissements de la SOMIMAR réalisés depuis 2008 :

- 2008 : 626 654 €

- 2009 : 543 619 €

- 2010 : 824 423 €, dont 293 095 € pour la reconstruction du bâtiment des fleurs incendié en 2009

Soit un total de 1 994 696 € sur 3 ans.

2 - Compte rendu financier :

Le total des produits d'exploitation des Arnavaux est de 3 694 926 € en augmentation de 4,25 % par rapport à 2009.

Les produits sont en hausse ; le résultat net qui ressort à 29 065 €, en augmentation de 22% par rapport à 2009 mais représente seulement 0,67% du total des produits d'exploitation.

3 - Qualité du service :

- Rapport avec les occupants

Le site est occupé à 100%.

Outre les rapports quotidiens au contact des usagers du MIN, ces rapports sont régis selon le Règlement Intérieur du MIN par un Comité Technique Consultatif qui s'est réuni quatre fois en 2010.

- Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Dans le cadre d'une recherche permanente d'amélioration sur service sur le M.I.N., l'étude avec la société CEGELEC d'une série de modifications du système de contrôle et de paiement des accès s'est poursuivie.